

Nombre de conseillers : élus: 11      en fonction: 11      présents ou représentés: 10

**Date de convocation** : 09/12/2013

**Présents** : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebis Jean-Paul (1<sup>er</sup> adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Kientz Patrick, Jost Jean-Louis, Hantsch Myriam, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

**Pouvoir** : /

**Absent excusé** : Muller Maurice

**Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2013 qui est adopté par le conseil.**

**Désignation d'un secrétaire de séance** : JOST Jean-Louis

**En début de séance, le maire demande à rajouter deux points supplémentaires :**

- Retrait de la délibération n° DCM-009-2013
  - Groupe scolaire intercommunal – création d'un Syndicat à Vocation Unique
- Cette requête est unanimement acceptée.**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote de crédits supplémentaires
2. Rythmes scolaires
3. Retrait de la délibération n° DCM-009-2013
4. Groupe scolaire intercommunal – création d'un Syndicat à Vocation Unique

**Délibération n° DCM-0018-2013****7. Finances locales****7.1 Décisions budgétaires****Vote de crédits supplémentaires pour le versement du FNGIR**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- approuve le vote de crédits supplémentaires en section de fonctionnement de la commune comme suit :

**augmentation des comptes en fonctionnement :**

- en dépenses : compte 73923 + 15 347 €
- en recettes : compte 73111 + 15 347 €

*Vote à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-0019-2013****8. Domaines de compétences par thèmes****8.1 Enseignement****Réforme des rythmes scolaires : Motion**

La réforme des rythmes scolaires répond à une indispensable prise en compte des besoins de l'enfant. Néanmoins, sa mise en œuvre au plan local génère des difficultés majeures :

- pour les élèves qui perdent leurs repères et accusent une fatigue certaine,
- pour les familles dont l'organisation au quotidien est déstabilisée,
- pour les communes qui ne savent pas comment assurer la charge financière qui leur a été transférée sans augmenter la fiscalité locale en préservant la gratuité des activités,
- pour les personnels qui ne disposent pas des moyens nécessaires à la réalisation d'activités périscolaires pertinentes du point de vue éducatif.

Compte tenu de cette situation, et afin de donner toutes ses chances à cette réforme, **le Conseil municipal demande :**

- que soient mis en place les outils fiables de son évaluation dans les communes qui avaient fait le choix de son expérimentation à la rentrée 2013,
- que les compensations financières de l'Etat correspondant au coût réel d'application de la réforme pour la commune soient instaurées,
- que la mise en place de cette réforme ne soit pas imposée à la rentrée 2014.

*Vote à la majorité moins un contre (Jost)*

**Délibération n° DCM-0020-2013****5. Institutions et vie politique****5.7 Intercommunalité****Retrait de la délibération n° DCM-009-2013 du 09/07/2013 : Groupe scolaire intercommunal – création d'un Syndicat à Vocation Unique entre les communes de DUNTZENHEIM - GINGSHEIM – HOHATZENHEIM – MITTELHAUSEN – WALTENHEIM/ZORN – WINGERSHEIM**

Le Préfet, après examen du dossier en vue de la création d'un SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn, a constaté que les communes de Duntzenheim et de Gingsheim avaient déjà transféré leur compétence "fonctionnement" au SIVOS du Sternenberg. De ce fait, ces communes ne pouvaient pas transférer une compétence qu'elles ne détiennent plus.

En conséquence, les Conseils Municipaux de HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN, WALTENHEIM et WINGERSHEIM, doivent délibérer pour annuler la délibération d'adhésion au SIVU.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- **retire** la délibération n° DCM-009-2013 du 09/07/2013.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-0021-2013****5. Institutions et vie politique****5.7 Intercommunalité****Groupe scolaire intercommunal – création d'un Syndicat à Vocation Unique entre les communes de HOHATZENHEIM – MITTELHAUSEN – WALTENHEIM/ZORN – WINGERSHEIM**

**Considérant** les difficultés rencontrées dans l'organisation pédagogique des écoles et des regroupements pédagogiques et en particulier avec les nouveaux rythmes scolaires ;

**Considérant** que certains locaux sont mal adaptés et nécessiteraient des investissements de mise aux normes ;

**Considérant** la demande d'un service périscolaire et les difficultés de mise en œuvre dans l'organisation scolaire actuelle ;

**Considérant** la politique scolaire et la mise en commun de moyens menées par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'équilibre du territoire et l'égalité des chances et,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5811-1 relatif aux dispositions applicables à l'ensemble des communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

et après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la création d'un Groupe Scolaire Intercommunal d'enseignement préélémentaire et élémentaire situé à WINGERSHEIM,

- **DECIDE** d'adhérer à cet effet à la création d'un Syndicat à Vocation Unique – SIVU - entre les communes de **HOHATZENHEIM - MITTELHAUSEN – WALTENHEIM/ZORN et WINGERSHEIM,**
- **ACCEPTE** le principe d'une participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, y compris les futurs statuts du SIVU,
- **DÉSIGNE** comme représentants de la Commune au sein du syndicat :
  - M. CRIQUI Jean-Marie
  - Mme HANTSCH Myriam
- **SOLLICITE** M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, pour prendre l'arrêté constitutif correspondant.

*Adopté à l'unanimité*

CRIQUI Jean-Marie

MOEBS Jean-Paul

ADAM Jean-Marie

DISS Richard

HANTSCH Myriam

JOST Jean-Louis

KIENTZ Patrick

MULLER Maurice

RISCH Francis

SCHNEIDER Laurent

SIMON Delphine